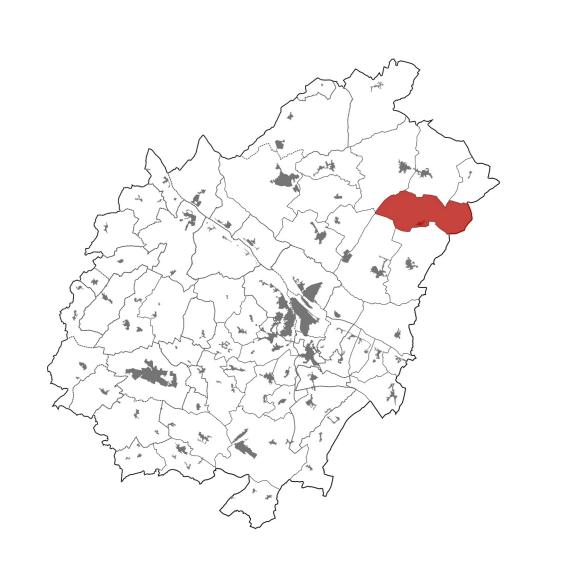


Règlement Local de Publicité Intercommunal Communauté d'Agglomération

3.1 Annexe n°1 : Règlement graphique

La Breille-les-Pins

Saumur Val de Loire



Vu pour arrêt en conseil communautaire du 26 septembre 2024







La commune est concernée par le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine

ZP1a : Sites Patrimoniaux Remarquables en agglomération et hors zones d'activités

ZP1b : Espaces patrimoniaux en agglomération (hors Sites Patrimoniaux Remarquables) : périmètre Val de Loire UNESCO (périmètre UNESCO uniquement, la zone tampon UNESCO ne faisant pas l'objet d'une zone spécifique), sites inscrits, sites classés, site Natura 2000

ZP1c : Centres-villes et bourgs commerçants et patrimoniaux

ZP2a : Secteurs à dominante résidentielle en agglomération principale de Saumur

ZP3b : Axes routiers majeurs en agglomération de moins de 10 000 habitants

ZP2b : Secteurs à dominante résidentielle, bourgs à caractère rural dans les agglomérations de moins de 10 000 habitants ZP3a : Axes routiers majeurs en agglomération principale de Saumur

ZP4a : Zones d'activités et secteurs d'équipements

ZP4b : Zones d'activités et secteurs d'équipements en agglomération de moins de 10 000 habitants

ZP4c : Zones d'activités et secteurs d'équipements hors agglomération

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES: PROTECTIONS ENVIRONNEMENTALES ET

ZONES DE PUBLICITÉ

Périmètre des Abords des Monuments Historiques

Réserve Naturelle Régionale

Site Patrimonial Remarquable (SPR)

AUTRES ÉLÉMENTS :

Limites d'agglomération de plus de 10 000 habitants

Limites d'agglomération de moins de 10 000 habitants

Périmètre UNESCO du Val de Loire (hors zone tampon)

Panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération (non exhaustifs)



